

Montant minimal de versement initial	10 000 € ou 50 000€ pour une adhésion en démembrement de propriété (Minimum 750 € par support)
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	15 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

▶ Support fonds euros	0,80 %
▶ Support unités de compte	0,70 %
▶ Support Eurocroissance	Non applicable

Gestion évolutive

Non applicable

Gestion sous mandat

Non applicable

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre

Fonds actions ** (moyenne)	2,48 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,44 %
Fonds obligations (moyenne)	1,66 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,32 %
Fonds immobilier **** (moyenne)	2,09 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	0,95 %
Fonds diversifiés (moyenne)	2,44 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,68 %
Fonds monétaire (moyenne)	0,26 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions	0,20 %

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	Non applicable
--------------------	----------------

Frais ponctuels par opération (taux maximal)

Frais sur versement	Frais de souscription de 4% des sommes investies, lesquelles correspondent au versement net de frais de versement. Toutefois, l'adhérent bénéficie d'une réduction de ces frais en fonction de la tranche de versement dans laquelle son contrat se situe : - de 300.001 à 800.000 euros : frais de versement de 3 % des sommes investies - au-dessus de 800.000 euros : frais de versement de 2,5 % des sommes investies
Frais de changement de mode de gestion	0 %
Frais d'arbitrage	
▶ Proportionnels ou forfaitaires	0,60 % de l'épargne transférée
▶ Nombre d'arbitrages gratuits par an	Non applicable
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente	3 % du montant des arrérages
Frais de rachat	0 %

* Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres viés.

*** part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI

UFFIFRANCE GESTION

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Tél. : +33 1 40 69 65 17
- Service clientèle UFF Contact : 0 805 805 809 (Service & appel gratuits)
- www.uff.net

S.A.S au capital de 153 000 € - 776 038 614 R.C.S. Nanterre - Immatriculée au Registre unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance sous le n° 07025564 (www.orias.fr) en qualité de Courtier d'Assurance (assurance de responsabilité civile professionnelle conforme à l'article L512-6 du Code des assurances).

UFFIFRANCE PATRIMOINE

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Tél. : +33 1 40 69 65 17
- Service clientèle UFF Contact : 0 805 805 809 (Service & appel gratuits)
- www.uff.net

S.A.S au capital de 1 997 750 € - 776 042 210 R.C.S. Nanterre - Immatriculée au Registre unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance sous le n° 07025677 (www.orias.fr) en qualité de Courtier d'Assurance (assurance responsabilité civile professionnelle conforme à l'article L512-6 du Code des assurances)

Abeille Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre
N° d'identifiant unique ADEME : FR233835_03TPOZ